

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2017

Membres du Conseil Municipal présents :

- Jean-François GONCALVES (Maire)
- Gilles BERGEAL (1er Adjoint)
- Cathie DELBEGUE (2ème adjointe)
- Marie-Rose CHAPPE (Conseillère Municipal)
- Cyril LABORDE (Conseiller Municipal)
- Herbert MAST (Conseiller Municipal)

Anny MINCKE est excusée.

ORDRE DU JOUR :

01) Désignation du secrétaire de séance

Gilles BERGEAL est désigné Secrétaire de séance.

02) Signature du registre des délibérations

03) Modification des statuts de la Communauté de Communes (Schéma Directeur et étude préalable au transfert de la compétence Eau et Assainissement)

Jean-François Gonçalves explique le contexte de la loi NOTRe pour le transfert de cette compétence et ainsi la nécessité de faire évoluer les statuts de notre Communauté de Communes.

=> **Vote à l'unanimité des présents.**

04) Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Cette commission s'est réunie le 21 Mars pour examiner la situation des 4 communes de notre communauté de communes concernées par des transferts de charges, à savoir :

- Meyrignac l'Eglise (nouvellement intégrée),
- Chaumeil (nouvellement intégrée),
- Sarran (nouvellement intégrée),
- Montaignac St-Hippolyte (pour le service enfance-jeunesse).

=> **Approbation à l'unanimité des présents.**

05) Vote du compte administratif 2016.

Après présentation par Gilles Bergeal, le compte administratif est approuvé à l'unanimité des présents.

Il est ensuite proposé les affectations de résultats suivantes au budget 2017 :

Montants à affecter :

Section Fonctionnement	31 636,00 €
Section Investissement	-469,00 €

Les affectations de résultats sont approuvées à l'unanimité des présents.

06) Vote des taxes ménage 2017

Il est décidé, à l'unanimité des présents, de ne pas augmenter ces taxes en 2017.

07) Redevance 2017 sur les réseaux EDF

Une délibération est prise pour fixer la redevance EDF et Télécoms 2017 au tarif maximum autorisé par la loi, conformément au barème en vigueur.

08) Participation aux frais de scolarité sur la commune de Montaignac

A la demande de la municipalité de Montaignac, une délibération doit être prise pour approuver le montant de cette participation de 716 € / an pour l'enfant jardinois scolarisé à l'école primaire de Montaignac.

=> **Approbation à l'unanimité des présents.**

09) Participation à l'entente intercommunale du centre de secours et d'incendie de Montaignac

Une délibération doit être prise pour entériner notre participation 2017 fixée à 2 988 €.

=> **Approbation à l'unanimité des présents.**

10) Vote du budget prévisionnel 2017

Jean-François Gonçalves présente ce budget qui s'équilibre à 91 877 € en section Fonctionnement et à 62 994 € en section Investissement avec une capacité d'autofinancement prévisionnelle de 29 369 €.

=> **Approbation à l'unanimité des présents.**

11) Point sur les travaux communaux prévus en 2017

- **Protection des zones de captages AEP** : ces travaux restent prioritaires pour une dépense totale de 44 281 € HT avec un autofinancement communal de 13 094 €. Précisons que le devis initial est réduit de 26 375 € en raison d'une solution alternative mise à l'étude pour le captage de Puyhabilier.

- **Entretien de la route de Puyhabilier** : les portions dégradées vont être réparées pour un coût de 3 770 € TTC.

- **Travaux sur la maison communale** : un devis de 1 812 € TTC a été reçu pour le changement des portes de garage.

- **Mise en place d'une procédure d'adressage des maisons sur la commune** : l'arrivée prochaine de la fibre optique (fin 2018/début 2019) impose un adressage précis des habitations et la population jardinoise sera associée à la recherche des différents noms de voies.

- **Station de pompage de Marcouyeux** : comme déjà évoqué, un travail artistique doit être mené avec l'Espace Jeunes Intercommunal pour repeindre la station de pompage de Marcouyeux.

- **Entretiens divers** : il est prévu de faire contrôler les extincteurs de la mairie et de la salle polyvalente.

12) Demande de subvention de l'association d'animation de l'EHPAD de Marcillac

Cette demande est examinée mais l'association ayant une trésorerie « enviable », il est décidé de ne pas y donner suite.

La séance est levée à 23 h 00.



Le Maire
JF GONCALVES

